

# ARRETE MUNICIPAL PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT.

N° 23-157

Sandrine JANIAUD LARCHER, Maire de DELLE,

- Vu le Code de la Route ;
- Vu le Code de la Route et notamment l'article L325-1 relatif à la mise en fourrière ;
- Vu le Code Général des collectivités locales, et notamment ses Articles L 2213-1 et L 2213-2 ;
- Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (livre I, huitième partie, signalisation temporaire) approuvée par arrêtés ministériels des 5 et 6 novembre 1992 ;
- En raison d'une foire à la brocante organisée par l'amicale des Sapeurs – Pompiers de DELLE 90100, le Dimanche 18 Juin 2023 de 06h00 à 18h00, rue de Verdun face à la cité scolaire Jules Ferry, entre le giratoire du boulevard de la liberté et le giratoire de l'impasse Chénier à DELLE 90100.

## CONSIDERANT

La nécessité de réglementer la circulation et le stationnement des usagers afin de permettre le bon déroulement de la manifestation.

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** La circulation sera interdite le Dimanche 18 Juin 2023 de 05h00 à 19h00, rue de Verdun face à la cité scolaire Jules FERRY, entre le giratoire du boulevard de la liberté et le giratoire de l'impasse Chénier à DELLE 90100.

Afin de permettre la libre circulation des locataires des logements de la cité scolaire Jules Ferry, une voie de circulation sera maintenue entre l'entrée et la sortie du Lycée et le giratoire du Boulevard de la Liberté, avec limitation de vitesse à 10 km/h.

L'accès sur la rue de Verdun, Allée du Canada, rue Pasteur, et de l'impasse Chénier se fera par la rue de la paix, une déviation sera mise en place.

**ARTICLE 2 :** Le stationnement sera interdit le Dimanche 18 Juin 2023 de 05H00 à 19H00 sauf pour les participants à la manifestation, rue de Verdun face à la cité scolaire Jules Ferry, entre le giratoire du boulevard de la liberté et le giratoire de l'impasse Chénier à DELLE 90100.

**ARTICLE 3 :** Une signalisation temporaire, et des barrières Vauban nécessaire aux dispositions du présent arrêté sera mise en place par l'amicale des sapeurs – Pompiers de DELLE.

**ARTICLE 4 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Tout véhicule constaté en infraction aux dispositions du présent arrêté fera l'objet d'un enlèvement par une fourrière automobile agréée. Les frais qui en découleront seront à la charge du propriétaire du véhicule.

**ARTICLE 5 :** Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Directrice des Services Techniques, les agents de la police intercommunale, Le Garde Champêtre, l'agent de surveillance de la voie publique, sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont copie sera remise à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs Pompiers,
- Monsieur le Président de l'amicale des Sapeurs – Pompiers de DELLE.

A Delle le 09 Juin 2023.

Sandrine JANIAUD LARCHER  
Maire de DELLE



Mise en ligne sur le site internet de la commune le 13/06/2023  
Par Mme Sandrine JANIAUD LARCHER, Maire de DELLE